

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 16 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 10 juillet, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 juillet 2020
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 21 juillet 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme DEDIEU Martine , M. RENDE Grégory , M. DAGES Pascal , Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance , M. BENALIA BROUCH Amine , Mme HENAULT Marylène , M. LAUSSU Guillaume , Mme ERIDIA Martine , M. ARRAS Alexis , Mme LABARCHEDE Martine , M. RELAUX Julien , Mme PEYSALLE Florence , M. MORA Vincent, Mme CAMIADE Gisèle , M. COUSIN Olivier , Mme DUZERT Aline , M. DUBOURDIEU Jean-Paul , Mme LARTIGAU Sandra , M. GUILLEMIN Michel , Mme LALOTTE Audrey , Mme BROUSTAUT Carine , M. SEGUIER Guillaume , Mme DESTANDAU Marylène , M. BOUCAU Patrice , Mme MESPLET Fanny, Mme VERDIERE BARGAQUI Axelle , M. LOUME Yves , Mme RABAU-FAVEREAU Isabelle , M. STETIN Pierre , Mme LOUME-SEIXO Viviane , M. JANOT Bruno , Mme MADOUNARI Géraldine.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme PECHAUDRAL-DOURTHE, M. LAMIABLE Benoît.

POUVOIRS :

Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah donne pouvoir à M. DAGES Pascal ,
M. LAMIABLE Benoît donne pouvoir à M. DUBOIS Julien,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESPLET Fanny.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE CRYPTTE ARCHEOLOGIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29

VU l'arrêté du 29 mai 1980 inscrivant le temple gallo-romain-crypte archéologique aux monuments historiques,

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

VU l'avis favorable du 25 septembre 2018 de la Conservation régionale des Monuments Historiques,

<p>Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20200716- 20200716-16-DE Date de réception préfectorale :</p>

VU l'avis favorable de la commission culture réunie en date du 09 juillet 2020,

CONSIDERANT que le projet de travaux de conservation-restauration du Temple gallo-romain-Crypte archéologique de Dax a fait l'objet d'un diagnostic complémentaire mené en 2017-2018 pour la somme de 30 212 € HT, soit 36 255 € TTC et d'une mission de maîtrise d'œuvre validée par la DRAC dont les études d'avant-projet (APS et APD) et le relevé pierre-à-pierre ont été menés pour un montant de 63 887,44 € H, soit 76 664,93 € TTC,

CONSIDERANT que la ville de Dax a sollicité, par courrier en date du 19 juillet 2018, une subvention auprès du ministère de la Culture – DRAC Nouvelle Aquitaine, qui a proposé un plan de financement prévisionnel.

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel, proposé par le ministère de la culture - DRAC Nouvelle-Aquitaine-conservation régionale des monuments historiques, soit :

- Montant de la dépense subventionnable : 95 000 € HT
- Participation de l'État-Ministère de la culture, 30 % du montant subventionnable: 28 500 €
- Participation de la commune : 85 500 € (compris TVA)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200716-
20200716-16-DE
Date de réception préfecture :